

**Objet :** Année européenne de l'éducation par le sport

**Réseaux :** *Tous*

**Niveaux et services :** *FOND (Mat / Prim / Ord / Spéc), SEC (PE/HR/Ord/Spéc),*

**Période :** *année scolaire 2003-2004*

- Les Chefs des établissements d'enseignement fondamental organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Les Chefs des établissements d'enseignement secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française.

**Pour information :**

- Les pouvoirs organisateurs ;
- Les inspecteurs de l'enseignement ;
- Les associations de parents.

**Autorités :** *Adm. gén.*

**Signataire(s) :** *Jean-Pierre HUBIN*

**Gestionnaires :** *Direction des Affaires générales et de l'Information (AGERS)*

**Personne(s)-ressource(s) :** *Étienne Gilliard (tél. : 02/508.17.44, courriel : etienne.gilliard@cfwb.be)*

**Référence facultative :**

**Renvoi(s) :**

**Nombre de pages :** - texte : 2 p. - annexes : p.

**Téléphone pour duplicata :** 02/508.17.44

**Mots-clés :**

- **Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental organisés ou subventionnés par la Communauté française ;**
- **Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française.**

**Pour information :**

- **Aux pouvoirs organisateurs ;**
- **Aux inspecteurs de l'enseignement ;**
- **Aux associations de parents.**

**Objet** : 2004, Année européenne de l'éducation par le sport.

Chaque année, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, sur proposition de la Commission européenne, choisissent un thème spécifique illustrant une politique publique (les langues, l'éducation et la formation tout au long de la vie, etc.). L'année 2004 a été déclarée *Année européenne de l'éducation par le sport*.

Les objectifs principaux de cette initiative sont les suivants:

- sensibiliser les organisations éducatives et les organisations sportives à la nécessité de la coopération pour développer l'éducation par le sport et sa dimension européenne ;
- mettre à profit les valeurs véhiculées par le sport pour développer les connaissances et les compétences qui permettent aux jeunes de développer leurs capacités physiques et leur disposition à l'effort personnel ainsi que leurs capacités sociales telles que le travail en équipe, la solidarité, la tolérance et le fair-play dans un cadre multiculturel ;
- promouvoir la valeur éducative de la mobilité et des échanges des élèves, notamment dans un milieu multiculturel par le biais de l'organisation de rencontres sportives et culturelles dans le cadre des activités scolaires ;
- encourager l'échange de bonnes pratiques en ce qui concerne le rôle que le sport peut jouer dans les systèmes éducatifs afin de promouvoir l'inclusion sociale des groupes défavorisés ;
- créer un meilleur équilibre entre les activités intellectuelles et physiques durant la vie scolaire en encourageant le sport dans les activités scolaires.

Comme les autres années européennes, il s'agira d'une année de sensibilisation, d'innovation et de recherche. À côté d'une campagne d'information coordonnée au niveau européen, des activités correspondant aux objectifs précités pourront être soutenues au niveau des Etats membres.

Pour ce faire, l'Union européenne a dégagé un budget de 6.500.000 euros. La part du budget attribuée à la Communauté française étant relativement modeste (environ 150.000 euros), il importe que les projets proposés tiennent compte de cette réalité. Les activités qui seront cofinancées par l'Union européenne (50/50) comprendront, de préférence, un partenariat entre différentes institutions issues de plusieurs Etats membres.

La procédure choisie pour le cofinancement est l'appel à propositions. Les prochaines échéances pour l'envoi des demandes de cofinancement sont :

- Le 1<sup>er</sup> octobre pour les projets devant débiter entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 30 juin 2004 ;
- Le 1<sup>er</sup> mars pour les projets devant débiter après le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Le texte de l'appel à propositions peut être téléchargé sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://europa.eu.int/comm/sport/index\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/sport/index_fr.html). Les projets doivent être soumis, pour avis, à l'unité de coordination de la Communauté française avant d'être transmis à la Commission européenne.

En Communauté française, *l'Année européenne de l'éducation par le sport* sera marquée par :

- une cérémonie d'ouverture, prévue en janvier 2004 ;
- le développement de pages Internet disponibles sur le serveur pédagogique de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique (<http://enseignement.be>) ;
- la labellisation d'initiatives, sélectionnées par le comité organisateur, prises dans le cadre de l'Année par les acteurs concernés ;
- le soutien, grâce à l'aide de la Commission européenne, de quelques initiatives jugées comme particulièrement emblématiques de l'Année.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour déposer un projet dans le cadre de l'appel à propositions, vous pouvez contacter :

Monsieur Étienne Gilliard  
Direction des Affaires générales et de l'Information  
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique  
Boulevard du Régent 37-40  
1000 Bruxelles  
Tél : 02/508 17 44  
Fax : 02/508 17 50  
Courriel : [etienne.gilliard@cfwb.be](mailto:etienne.gilliard@cfwb.be)

**L'Administrateur général,**

**Jean-Pierre HUBIN.**